

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**MISE EN PLACE D'UNE INSTALLATION
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

DEMANDE D'AUTORISATION

SITUATION DU PROJET

Numéro : Rue ou Lieu-dit :

Code postal : Commune:

Référence cadastrale :

DEMANDEUR

NOM, Prénom :

N° SIRET :

Adresse : Tél. :

Mail :@

Si vente immobilière :
Nom, prénom du vendeur :

CONSTITUTION DU DOSSIER

- Le présent questionnaire** accompagné, le cas échéant, des documents justificatifs.
- Un **plan de situation** (1/20000 ou 1/25000)
- Un **plan de masse** (1/500 ou 1/200) indiquant à la bonne échelle :
 - la **position de l'immeuble** et des **immeubles voisins**
 - la **position des différents dispositifs** constituant la filière d'assainissement
 - **l'emplacement des puits, sources, ruisseaux...** dans un rayon de 35 mètres
 - **la pente** du terrain
- Les plans des différents niveaux de l'habitation
- La copie de l'étude de sol** réalisée par un bureau d'étude
- Si nécessaire :**
 - une copie des articles du règlement du lotissement concernant l'assainissement
 - toute information nécessaire à la justification et à la présentation des filières exceptionnelles
 - Eventuellement, la notice du constructeur précisant les caractéristiques des appareils, leurs modes d'utilisation et d'entretien

IMMEUBLE A DESSERVIR

Construction soumise à permis de construire N° P.C. :
 Construction neuve Transformation/réhabilitation

Création d'un nouvel assainissement sur des locaux existants

Destination : Habitat individuel Habitat collectif
Autre, à préciser :

Type de résidence : Principale Secondaire
Autre, à préciser :

Nombre de pièces :

Nombre de chambre :

Nombre maximal d'occupants :

Terrain ayant fait l'objet d'un certificat d'urbanisme : Oui Non
Si oui, date et numéro :

TERRAIN

Superficie totale :m² destinée à l'assainissement :m²

Type d'habitat : Diffus Eloigné Groupé

Topographie :

- Pente faible
- Pente moyenne (< à 10 %)
- Pente forte (> à 10 %)

Présence d'un puits/forage à proximité du terrain : Oui Non

Si oui, distance par rapport au projet d'assainissement :m

Usage :

- Alimentation humaine Alimentation animale
- Inconnu Arrosage Autre

Filière d'assainissement dans le périmètre d'un captage AEP : Oui Non

Alimentation en eau potable du terrain : Distribution publique Puits privé

REALISATION DU PROJET

Concepteur du projet (bureau d'études) :

Nom et coordonnées :

Installateur du dispositif :

Nom et coordonnées :

FILIERE D'ASSAINISSEMENT

(à remplir avec le bureau d'études, ou l'installateur, ou l'architecte)

Prétraitement

- Fosse toutes eaux (*volume*) :m³
- Ventilation avec extracteur statique ou éolien.

- Pompe de relevage

- Autre(s) dispositif(s) :
.....

- Equipements annexes :
 - Bac dégraisseur de litres
 - Ventilation avec extracteur statique ou éolien
 - Dalle d'amarrage si présence de nappe
 - Dalle de répartition si passage de véhicules
 - Autres (préciser)

Traitement – Elimination :

- Tranchées d'épandage
 - Longueur d'épandage :mètres
 - Profondeur d'épandage :centimètres

- Lit d'épandage
 - Surface d'épandage :m²
 - Profondeur d'épandage :centimètres

- Filtre à sable non drainé dem²

- Tertre d'infiltration dem² au sommet et dem² à la base

- Filtre à sable drainé :
 - Vertical dem²
 - Lieu de rejet :
 - Milieu hydraulique superficiel permanent
 - Puits d'infiltration

- Traitement séparé des eaux vannes et des eaux ménagères

- Fosse d'accumulation (*fosse étanche*) (*volume*) :m³

Filière compacte :

- Dénomination commerciale :
- N° d'agrément :
- Exutoire :
 - Lit d'infiltrationm²
 - Puits d'infiltration
 - Trop-plein
 - Autres (préciser)

DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

- Puits d'infiltration
- Fossé
- Réseau communal
- Cours d'eau
- Autre

ATTENTION : Les eaux pluviales doivent être impérativement évacuées indépendamment des eaux usées.

LES ENGAGEMENTS

Le demandeur et l'installateur s'engagent, sous leur responsabilité, à réaliser l'installation en son entier après réception de l'autorisation du SPANC, conformément au projet qui aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

A, le

Signature du demandeur

A, le

Signature de l'installateur

Cadre réservé au SPANC

- Dossier complet, l'ensemble des pièces est joint**
- Dossier incomplet, pièces complémentaires à fournir :**
 - Un plan de situation
 - Un plan de masse
 - Les plans des différents niveaux de l'habitation
 - La copie de l'étude de sol réalisée par un bureau d'étude
 - Autre :

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Arrêté du 7 septembre 2009 (Jo du 09 octobre 2009) définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges.
- Arrêté du 7 mars 2012 (JO du 25 avril 2012) fixant les prescriptions technique applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.
- Arrêté du 27 avril 2012 (JO du 10 mai 2012) relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- Référence technique : NF DTU 64.1 (P 16-603-1-1) diffusé par l'AFNOR et CSTB : « Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome ».

En aucun cas, la mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'avis favorable du Service Public d'Assainissement Non Collectif au titre du contrôle de conception.

Communauté de Communes du Pays d'Iroise
CS 10078 – 29290 Lanrivoaré
Zone de Kerdrioual
Tél. : 02 98 84 38 27 – Fax : 02 98 32 43 37
Email : spanc@ccpi.bzh – www.pays-iroise.bzh